



Compte rendu du 13 décembre 2018 à 18 h 30

L'An Deux Mille Dix huit Le 13 décembre à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Monsieur ROSELEUX Jean-Paul, Maire

Etaient présents :

Martine OLIVIER, Marcel CHATELAIN, Adjoints,

Mesdames : Annick BENTZ, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL,

Messieurs : Marc BRODIN, Michel CHAIR, Jean-Claude CONVERSAT, Didier FORTIER, Daniel LEDUC, Gilbert LEGRAND, Lahcen MIRI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Murielle BERNAILLE, David BAUDRY, Edwige POIX.

- Franck LEMAIRE donne pouvoir à Anita NIVAL
- Catherine CHOPIN donne pouvoir à Martine OLIVIER
- Katia CHARLES donne pouvoir à Lahcen MIRI.
- Marie -Christine GARAPON donne pouvoir à Marc BRODIN
- René RAVEL donne pouvoir à Daniel LEDUC

Annick BENTZ et Gilbert LEGRAND sont désignés assesseurs.

Didier FORTIER est élu secrétaire de séance.

Murielle GIVRY, Directrice Générale des Services, forme le personnel administratif.

En préambule, le Maire a demandé au conseil municipal s'il acceptait de modifier l'ordre du jour de la présente session et de rajouter les délibérations suivantes :

- **Délibération n° 23 : Approbation du rapport de la CLECT de la CARCT.**

Le conseil municipal a accepté cette modification d'ordre du jour,

Puis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROSELEUX, Maire, le Conseil Municipal a :

- Approuvé à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2018,
- Voté les tarifs communaux 2019,
- Voté une décision modificative de crédits pour le budget communal,
- Voté des subventions communales dans le cadre de la création de la maison de santé pluriprofessionnelle,
- Attribué le marché de travaux de réfection de la toiture de la mairie,
- Accepté l'adhésion au contrat d'assurances « droits statutaires » du Centre de Gestion pour le personnel communal,
- Voté une subvention pour un particulier dans le cadre de l'opération « réfection de façades » menée dans le centre-ville,
- Approuvé l'estimation des domaines pour la cession d'un bien communal, .
- Décidé de se porter caution pour un prêt bancaire contracté par l'OGEC, dans le cadre de l'extension des bâtiments scolaires,
- Annulé une créance irrécouvrable sur le budget communal,
- Accordé une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage FERE-WERTINGEN,
- Accordé une subvention exceptionnelle au Comité des Anciens combattants,
- Autorisé la liquidation des factures d'investissement avant le vote du BP 2019,
- Autorisé le reversement droits place de la fête à Fère au CCAS,

- Demandé le reversement charges (eau, edf, et gaz) à l' UGECAM, pour le local du 04 rue du Château,
- Décidé de la dissolution de la régie des Spectacles,
- Voté une décision modificative de crédits pour le Budget Assainissement Collectif
- Attribué la délégation de service public pour le service assainissement collectif,
- Fixé le prix de la redevance assainissement, au 1^{er} janvier 2019,
- Annulé une créance irrécouvrable sur le budget assainissement collectif,
- Décidé la dissolution du budget du service assainissement collectif,
- Approuvé les Statuts de la communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry,
- Instauré des ratios pour les avancements de grade,
- Approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des charge transférées de la CARCT.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,

Jean-Paul ROSELEUX

